



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 27 Août 2020

Présents :

Présidence : Pierre BONSIRVEN

Membres Présents : Mme Sylvie RIVIERE – MM Laurent BORDES – Jacques LARROY

Membre Excusée : Mme Isabelle KROFT

Assiste : Mme Magali BOYER

Comme suite à sa désignation par le Comité de Direction du District le 21 janvier 2020 (article 16 des statuts du District de Lot et Garonne), la commission de surveillance des opérations électorales s'est réunie ce jour afin de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction fixée au 18 septembre 2020 à Foulayronnes.

A ce titre, elle s'est saisie pour examen et suite à donner des deux listes parvenues au siège du District dans les délais impartis (article 13.3 des statuts)

Etude des listes :

Liste « le Football 47 : notre passion » menée par M. Sylvain Michelet :

Considérant que la liste :

- A été reçue au secrétariat du District le 12/08/20
- A été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception
- Comporte les éléments demandés :
 - La déclaration de candidature de liste
Remplie et signée par la tête de liste,
Signée par tous les candidats,
Mentionnant leur n° de licences (club ou individuel)
Contenant une photocopie de leur pièce d'identité
 - La liste des 20 membres (dont les 4 familles obligatoires arbitre – éducateur – femme – médecin), avec les principales fonctions : Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier
 - La déclaration individuelle de non condamnation de chaque candidat.
- Que chaque candidat remplit, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies (articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District de Football de Lot et Garonne)

En vertu des considérants, la Commission juge recevable la liste « Le Football 47 : notre passion » qui sera donc proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 18/09/20.

Liste « Martin » menée par M. Alain Martin :

Considérant que la liste :

- A été reçue au secrétariat du District le 18/08/20
- A été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception
- Comporte les éléments demandés :
 - La déclaration de candidature de liste

Remplie et signée par la tête de liste,
Signée par tous les candidats,
Mentionnant leur n° de licences (club ou individuelle)
Contenant une photocopie de leur pièce d'identité

- La liste des 20 membres (dont les 4 familles obligatoires arbitre – éducateur – femme – médecin), avec les principales fonctions : Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier
- La déclaration individuelle de non condamnation de chaque candidat.
- Que chaque candidat remplit, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies (articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District de Football de Lot et Garonne)

En vertu des considérants, la Commission juge recevable la liste « Martin » qui sera donc proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 18/09/20.

Ce Procès-verbal vaut récépissé de décision pour les listes « Le Football 47 : notre passion » et « Martin »

Evocation des conditions d'organisation des opérations de vote.

Clôture de la séance.

**Le Président
Pierre BONSIRVEN**